

Article

« De l'ouverture des [e] du moyen français »

Yves-Charles Morin

Revue québécoise de linguistique, vol. 12, n° 2, 1983, p. 37-61.

Pour citer cet article, utiliser l'information suivante :

URI: <http://id.erudit.org/iderudit/602501ar>

DOI: 10.7202/602501ar

Note : les règles d'écriture des références bibliographiques peuvent varier selon les différents domaines du savoir.

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter à l'URI <https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche. Érudit offre des services d'édition numérique de documents scientifiques depuis 1998.

Pour communiquer avec les responsables d'Érudit : info@erudit.org

DE L'OUVERTURE DES [e] DU MOYEN FRANÇAIS*

Yves-Charles Morin

1. Introduction

On admet traditionnellement l'existence de [e] accentués dans le système vocalique du moyen français¹. Ceux-ci peuvent avoir plusieurs sources: ils peuvent correspondre à un ancien *a* latin accentué qui se trouvait en syllabe ouverte pendant la période romane, par exemple: *pratu* > *pré*; ils peuvent dériver de la diphtongue *ie* de l'ancien français, par exemple: a.fr. *pie* > *pied* [pje], a.fr. *cungiet* > *congé*; enfin ils peuvent avoir été introduits plus récemment dans des emprunts au la-

* Cette recherche a été faite dans le cadre d'un projet subventionné par le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada. J'aimerais remercier ici John Reighard et Denis Dumas pour leurs commentaires précieux d'une première version de ce travail.

1. Chen (1968, p. 102) affirme que ces [e] ne se trouvaient pas en syllabe fermée. Rien n'est moins sûr. Des prononciations de *chef*, *clef*, *bref*, *tel*, *quel*, *sel*, *cher*, *amer*, *mer* avec [e] sont encore attestées au XVII^e siècle (cf. Thurot I, p. 55), et la consonne finale de ces mots était sans aucun doute prononcée en moyen français (et encore plus tard).

tin, par exemple: *ave* (dans des conditions qui ne sont pas toujours claires). Ces [e] du moyen français se prononcent régulièrement [ɛ] en français moderne (parisien) lorsqu'ils sont dans une syllabe fermée: lat. *patre* > *père* [pɛr], a.fr. *chiere* > *chère* [ʃɛr], empr. *collège* [kɔlɛʒ].

Qu'est-ce qui provoque l'ouverture du [e]? Diverses propositions ont été énoncées - pas toujours très explicitement - que nous diviserons en trois groupes.

1.1 *Les hypothèses métriques*

A. L'hypothèse syllabique: le [e] s'ouvre en syllabe fermée.

Cette hypothèse fait partie d'un principe plus général connu sous le nom de *loi de la position*:

En syllabe fermée, la voyelle tend à s'ouvrir;
en syllabe ouverte, la voyelle tend à se fermer
(cf. Delattre 1951, p. 21).

L'hypothèse syllabique a une contrepartie synchronique souvent appelée *ajustement du /e/ en syllabe fermée* (Selkirk, 1972; Dell, 1973, p. 209; Cornulier, 1977 ou Basbøll, 1978). Ces variantes synchroniques permettent de rendre compte des alternances *c[e]der*: *il c[ɛ]de*, *il c[ɛ]dera*, *vous c[ɛ]deriez*².

B. L'hypothèse pédiqque: le [e] s'ouvre dans un pied fermé.

2. L'ouverture du [e] s'observe aussi dans certaines syllabes ouvertes, par exemple dans *cèderiez* [sɛ-də-rjɛ], ce qui diminue la valeur explicative de l'hypothèse syllabique, même si ces auteurs ont trouvé des moyens ingénieux pour justifier l'appellation de "syllabe fermée" à tous ces cas. L'hypothèse pédiqque suivante veut être un correctif à ce problème.

Cette hypothèse n'a jamais été proposée comme mécanisme de changement historique. Selkirk (1978) la formule pour rendre compte des alternances [e]-[ɛ] que l'hypothèse syllabique expliquait mal. Le pied, dans cette hypothèse, est une unité métrique constituée de deux syllabes au maximum, dont la deuxième ne peut avoir que /ə/ comme noyau syllabique (il est prévu d'autres conventions pour définir le pied, qui ne nous intéresseront pas ici). Ainsi le mot *cédé* est formé de deux pieds [se] et [de], de même que *céderiez* [sɛdə] et [rje]; dans le dernier exemple, le pied [sɛdə] contient deux syllabes. Un pied fermé est un pied dont la voyelle de la première syllabe n'est pas finale, ce qui se produit dans deux cas: le pied est constitué d'une seule syllabe fermée comme dans *sec* [sɛk], ou d'une syllabe ouverte suivie d'une autre syllabe, nécessairement construite autour du noyau [ə] par définition du pied français, comme dans le mot *cède* [sɛdə] ou dans le premier pied [sɛdə] de *céderiez*. Les pieds ouverts sont donc ceux qui sont constitués d'une seule syllabe ouverte, comme dans les deux pieds ouverts du mot *cédé* [se]-[de]. (Cf. Bouchard, 1981; Basbøll, 1981 et Morin, 1983, pour une discussion de cette hypothèse).

1.2 *L'hypothèse prosodique: le [e] s'ouvre lorsqu'il est accentué et suivi d'une consonne*

C'est la position de Fouché (1969, p. 247 et suivantes), qui ne lui donne peut-être pas le statut d'hypothèse explicative. Elle a été reprise récemment comme modèle synchronique du français moderne par Verluyten (1982). (Ce dernier prévoit aussi des accents secondaires à l'intérieur du mot, comme par exemple dans la première syllabe de *céderiez* qui con-

trasterait ainsi avec la première syllabe inaccentuée de *céder*)³.

1.3 *L'hypothèse de la longueur: le [e] s'ouvre parce qu'il est bref*

Cette hypothèse a été formulée en particulier par Straka (1959, p. 285) dans le cadre d'une théorie plus générale:

Les voyelles de petite et moyenne apertures jusqu'à l'échelon de *e*, *æ* et *o* moyens se ferment lorsqu'elles sont longues, tandis que les voyelles de grande apertures, à partir de [ɛ], [œ] et [ɔ] ouverts et [ɛ̃], [œ̃] et [ɔ̃] nasals, s'ouvrent.

qui regroupe plusieurs sous-cas, dont en particulier (1re loi, p. 282):

Dans les langues où il n'y a pas de différence fonctionnelle de timbre fermé et ouvert (où les voyelles sont moyennes), les voyelles longues sont toujours plus fermées que les mêmes voyelles brèves et inversement les voyelles brèves sont plus ouvertes que les mêmes voyelles longues, à l'exception toutefois de la voyelle *a* où l'inverse se produit.

3. Même si Verluÿten prévoit des règles d'accentuation secondaire assez précises (on donne un accent à chaque syllabe impaire, si l'on compte les syllabes de la droite vers la gauche en donnant le numéro 1 à la syllabe ayant l'accent primaire), la règle d'ouverture du /e/ ne s'applique qu'à des voyelles spécifiquement désignées; l'ouverture du /e/ devient alors une propriété lexicale. Pour l'ouverture en syllabe accentuée, la formulation de Verluÿten est presque équivalente à celle de Selkirk. Il ne peut y avoir de différence qu'au cas où un /e/ accentué serait directement suivi d'un /ə/ sous-jacent. En français moderne, ceci ne pose de problème que dans la mesure où l'on déciderait d'analyser les féminins comme *lavée* ou des verbes comme *crée* avec un /ə/ final. Pour les féminins, seule l'analyse de Verluÿten fait de bonnes prédictions. Pour les verbes, les deux prononciations sont attestées: *je crée* [kre] ou [krɛ], mais *nous créons* [kreɔ̃] (Cf. Bouix-Leeman *et al.*, 1980, qui ne notent pas la prononciation en [ɛ] pour le futur-conditionnel, pourtant aussi très commune, par exemple *créerez* [krɛrɛ]), ce qui n'est explicable par aucune des deux hypothèses.

Nous adopterons ici une formulation de l'hypothèse de la longueur un peu plus large que celle de Straka, cependant, en considérant qu'elle est aussi valable lorsqu'il existe des oppositions entre [e] et [ɛ] dans la langue, comme c'était le cas en moyen français.

Dans un article de cette revue, Anne Mc Laughlin (1983) réexamine le problème de l'ouverture des [e] du moyen français et cherche à expliquer en particulier pourquoi cette ouverture n'affecte pas tous les [e] simultanément et comment il se fait que l'ouverture est de plus en plus tardive selon la nature de la consonne qui suit. Elle distingue ainsi quatre étapes successives selon la nature de cette consonne⁴:

(1) Classes de consonnes favorisant l'ouverture du [e]

C₁ = l, m, n

C₂ = obstruantes sourdes

C₃ = occlusives sonores

C₄ = r, v, z, ʒ

4. McL laisse entendre que seuls les mots savants peuvent avoir un [e] suivi de C[ə], quand C n'est par r, v ou ʒ. Ce n'est pas tout à fait exact: des prononciations avec [e] fermé sont attestées dans des mots tels que *telle*, *échelle*, *pièce*, *tiède*, *assisté*, *vieille*, *deuxième*, *chiennne*, *vieigne* ou *siècle*. D'autre part, en basant son étude sur les mots dont la graphie se termine par *e* suivi de consonne suivie de *e*, elle élimine de son sujet d'étude les quelques cas où le [e] de l'ancien français s'orthographiait *ai* comme dans les mots *clair*, *claire*, *braise* et *aile*, ce qui indique souvent une prononciation ouverte au XVI^e siècle.

Il est intéressant de noter que Littré, à la fin du XIX^e siècle, ne connaît plus qu'une voyelle [e] en syllabe fermée, dans le mot *vieille* justement.

Elle adopte, semble-t-il, sans discussion, l'hypothèse syllabique: le [e] de *père* n'a pu s'ouvrir que dans la mesure où il était dans une syllabe fermée, c'est-à-dire nécessairement après la chute du [ə] final. Notons que cette prémisse n'est pas nécessaire si l'on adopte une quelconque des autres hypothèses mentionnées plus haut: dans ces hypothèses l'ouverture du [e] ne dépend pas directement de la présence ou de l'absence du [ə] final.

Dans le cadre de l'hypothèse syllabique, McL montre que l'on peut expliquer la progression de l'ouverture selon la nature de la consonne suivante de deux manières différentes. Scénario I: l'évolution est la conséquence d'une généralisation progressive de la chute du [ə] final: ces [ə] se seraient amuïs d'abord après les consonnes C₁, entraînant automatiquement l'ouverture du [e], par exemple dans le mot *fidèle*; après les consonnes C₂, par exemple dans *espèce*; après les consonnes C₃, par exemple dans *collègue*; enfin après les consonnes C₄, par exemple dans *père*. On aurait ainsi eu les événements suivants: [fidelə] > [fidel], puis [ɛspesə] > [ɛspes], puis [kɔlegə] > [kɔleg] et enfin [perə] > [per]. Dans ce premier scénario, l'ouverture du [e] se fait immédiatement après la chute du [ə] final, ou après un temps de relaxation très réduit. Dans le scénario II, au contraire, les [ə] finals se seraient amuïs tous à peu près en même temps, mais l'ouverture du [e] ne se fait qu'après un certain temps de relaxation qui, lui, est fonction de la consonne qui suit. On aurait alors les événements suivants: d'abord [fidelə, ɛspesə, kɔlegə, perə] > [fidel, ɛspes, kɔleg, per]; ensuite, progressivement, [fidel] >

[fɪdɛl], puis [ɛspɛs] > [ɛspɛs], puis [kɔlɛg] > [kɔlɛg]; enfin [pɛr] > [pɛr].

McL montre de façon très convaincante que le premier scénario n'est pas possible, car entre autres on a des témoignages assez précis qui montrent que *père* s'est prononcé [pɛr] avec un *e* fermé et sans [ə] final assez longtemps avant de devenir [pɛr] dans la prononciation parisienne. La plus grande partie de sa démonstration sera consacrée à établir la plausibilité d'une chute générale des [ə] finals avant la fin du XVII^e siècle.

Ce qui ne m'a pas convaincu, cependant, c'est l'adoption de l'hypothèse syllabique comme moteur de l'ouverture des [e]. Dans les lignes qui vont suivre, nous examinerons comment les différentes hypothèses rappelées ici rendent compte de quelques cas classiques d'ouverture du [e], et quelles sont celles qui sont les plus aptes à rendre compte de l'ouverture du [e] du moyen français.

2. Ouverture en syllabe ouverte

2.1 L'ouverture des voyelles [e], seules ou en conjonction avec d'autres voyelles, est un phénomène récurrent dans l'histoire du français. Un cas classique n'est rien autre que l'ouverture des [e] brefs du latin à l'époque romane (ou même plus tôt). Ces [e] brefs sont devenus [ɛ] aussi bien en syllabe fermée, comme dans *sēptem* > rom. [sépte], qu'en syllabe ouverte, comme dans *pēdem* > [pɛde].

2.2 C'est au tour des [e] de l'ancien français primitif de subir le même

sort. Le système vocalique du français à cette époque contenait déjà des [e] accentués, provenant principalement des *e* romans (*ē* et *ĕ* latins) qui n'ont pas diphtongué. Les descriptions classiques (Bourciez, 1967, § 55; Pope, 1952, § 493; Fouché, 1969, p. 247) s'accordent pour dire que ces [e] se sont ouverts au milieu ou à la fin du XIIe siècle:

(2) a.	cippu	>	a.fr.pr.	tsep	>	a.fr.cl.	tsep
	siccu			sek			sek
	viride			vert			vert
b.	illa			eIə			eIə
	mittere			metre			metre
	debita			dete			dete
	nitidu			nete			nete

L'ouverture des [e] se fait non seulement dans les syllabes fermées en (2a), mais aussi dans les syllabes ouvertes en (2b). La possibilité d'un amuïssement du [ə] final ne se pose pas ici.

2.3 Un troisième cas classique est celui qui a amené Selkirk à proposer l'analyse pédiq. L'ouverture du [e] du moyen français ne se produit pas seulement en syllabe accentuée mais aussi dans des syllabes non accentuées qui sont restées ouvertes jusqu'à nos jours, comme dans les mots *règlement* [reglɛmã] > [reglɛmã] ou *céderiez* [sedərje] > [sedərje]. (Dans ces deux exemples, le [ə] ne s'est jamais amuï, cf. Morin, 1978).

2.4 Ces trois cas classiques montrent que l'ouverture du [e] n'est pas nécessairement régi par la structure de la syllabe. Dans tous ces exemples, cependant, l'ouverture s'est produite dans des pieds fermés, confor-

mément à l'hypothèse pédiq. Ces ouvertures sont aussi compatibles avec l'hypothèse prosodique⁵. Finalement, l'hypothèse de la longueur semble adéquate pour les deux premiers cas, si l'on admet que l'ouverture du [e] en ancien français a affecté des voyelles brèves. (On admet qu'à l'époque des diphtongaisons, les voyelles étaient brèves en syllabe fermée, une caractéristique qu'elles ont pu garder en ancien français, même après les dégéminations et les simplifications des groupes consonantiques, c'est-à-dire que la brévité du [e] dans les mots comme *elle* ou *nette* induite par la fermeture de la syllabe a pu se maintenir même après qu'elles sont devenues ouvertes [ě|ə] et [nětə] en ancien français.)

Rien n'exige de voir dans les trois cas d'ouverture de [e] examinés ici le résultat d'un même conditionnement. En particulier les [ě] brefs du latin se trouvaient tous dans des pieds polysyllabiques, tandis que les [e] de l'ancien français se trouvaient dans des pieds fermés mono ou polysyllabiques, ce qui pourrait peut-être justifier un traitement différent. Notons aussi que l'ouverture du [ě] latin est parallèle à celle des autres voyelles brèves, tandis qu'en ancien français le [o] fermé correspondant à [e] ne s'ouvre pas; au contraire, il se ferme en [u], par exemple: lat. *gŭtta* > a.fr. *gote* > *goutte*. Finalement, l'ouverture du [e] du moyen français dans les syllabes non accentuées pourrait être analogique plutôt que phonétique. On aurait ainsi *r*^[e] *glement* et *c*^[e] *deriez* par analogie avec *r*^[e] *gle* et *c*^[e] *de*. Ceci expliquerait peut-être pourquoi l'ouverture n'a pas eu lieu dans la première syllabe en *élevé* (l'interprétation ana-

5. Dans la mesure où l'on accepte la théorie prosodique des accents secondaires.

logique de l'ouverture dans les syllabes non accentuées correspond à l'analyse synchronique de Cornulier, 1977).

Quelle que soit l'analyse adéquate de ces différentes ouvertures du [e], il n'en demeure pas moins que l'hypothèse syllabique n'a aucune prééminence sur les autres et que si l'on veut pouvoir l'utiliser comme prémisses d'une argumentation comme le fait McL, il aurait fallu la justifier.

3. Évolution des [e] du moyen français

3.1 Les [e] accentués du moyen français avaient une distribution assez générale. On ne les retrouvait pas seulement en finale comme dans le mot *pré*, ou devant une consonne suivie de [ə] comme dans *mère*, mais aussi dans des syllabes fermées par les consonnes *r*, *l*, *s*, et *f*. L'évolution des [e] dans les syllabes fermées n'est malheureusement pas exploitée dans le travail de McL. Nous verrons ici qu'elle nous permet de mieux comprendre l'ouverture des [e]. Nous nous limiterons dans cette discussion au [e] dans des syllabes fermées par *r* dont l'évolution est la plus claire.

On doit distinguer trois types de syllabes fermées par *r*, selon que le *r* appartient à la gémignée *rr*, comme dans *pierre* ou *lierre*, selon qu'il est suivi d'une syllabe inaccentuée comme dans *tierce*, *vierge* ou *cierge* et finalement selon qu'il est final de mot comme dans *mer* ou *fier*.

Devant *rr* gémigné (en ancien ou en moyen français), tous les témoignages du XVII^e siècle concordent pour dire que le [e] du moyen français s'est déjà ouvert (cf. Thurot I, p. 478), en particulier Pelletier note

encore avec [e] fermé *mer* et *cher* mais avec è ouvert les mots en *-ierre*. L'ouverture du [e] dans ces mots ne semble donc pas résulter du caractère fermé de la syllabe, d'autant plus qu'à cette époque, les *rr* géminés du moyen français ne constituaient vraisemblablement déjà plus une gémignée, mais plutôt une consonne simple distincte du *r* simple intervocalique.

Lorsque *r* implosif est suivi d'une syllabe inaccentuée comme dans *tierce* ou *vierge*, le [e] fermé semble se maintenir assez longtemps, bien que les témoignages ne soient pas très nombreux (cf. Thurot I, p. 479). Meïgret, Pelletier et Baïf, au XVIIe siècle, attestent encore de la prononciation avec un [e] fermé dans les mots *tierce* et *vierge*. À l'aube du XVIIe siècle, Lanoue note encore un [e] fermé dans les mots *cierge*, *concierge*, *vierge* (il ne mentionne pas *tierce*), alors qu'il note déjà un è ouvert devant *r* implosif final de mot comme dans *mer*, *amer*, *clair* et *hier*.

C'est devant *r* implosif final, cependant, que l'évolution est la plus intéressante, car elle peut alors être opposée à celle des mots se terminant en *-ere*. Thurot note qu'au "XVIIe siècle, l'*r* n'était jamais muette, et l'*e* provenant d'*a* [latin] était toujours fermé excepté dans *mer*, *amer*, sur lequel l'usage a été partagé de bonne heure" (Thurot I, p. 55) et que "l'*r* finale se prononçait au XVIIe siècle dans tous les mots en *ier*. L'*e* était toujours fermé, du moins dans la première moitié du siècle" (Thurot I, p. 472). Très tôt cependant, le [e] s'ouvre devant tous les *r* finals qui continuent à se prononcer, en particulier dans les

mots *cher*, *mer*, *amer*, *fier*, *clair* (Thurot II, p. 148). Il faut faire très attention à l'interprétation des consonnes finales qui peuvent ne pas être prononcées, ou prononcées seulement dans des discours archaïsants et savants. Mais même si le *r* final de ces mots n'était prononcé au XVIIe siècle que dans ce type de discours, il est important de noter que le timbre [ɛ] de la voyelle précédente n'est explicable que par la présence de cette consonne. Le [e] final de mots comme *pré*, où il a toujours été final en moyen français, ou comme *charcutier*, où le *r* final s'est amui, ne montre aucune tendance à s'ouvrir en [ɛ]. L'explication la plus plausible pour le timbre [ɛ] noté dans des mots comme *mer* ou *amer* dès le XVIIe siècle est qu'il s'agit du même phénomène que l'ouverture à la même époque de la voyelle [e] dans des mots comme *quelle* ou *échelle*.

La chronologie relative des ouvertures est cruciale ici. Le [e] d'un mot comme *mer* s'ouvre approximativement à la même époque que le [e] d'un mot comme *échelle* ou *fidèle* et bien avant qu'il ne s'ouvre dans un mot comme *mère*. La différence se manifeste même dans les paradigmes. Lanoue (1596) note le contraste entre les masculins *amer* et *vieil*, avec un è ouvert, et les féminins *amère*, *vieille* avec un é fermé. Regnier, au début du XVIIIe siècle, note des oppositions semblables entre *fièr* masculin et *fière* féminin (Thurot II, p. 473-477)⁶.

6. Dans l'évolution historique des [e], il ne faut pas minimiser l'importance que peut avoir eu la régularisation des paradigmes, en particulier entre masculin et féminin. Par exemple, Lanoue note *claire* avec un [ɛ] ouvert comme dans le masculin *clair*, contrairement à la prononciation [e] attendue.

Il n'est plus possible d'accepter le scénario II de McL. Si tous les [ə] finals disparaissent en même temps, ils disparaîtront aussi bien dans les mots *mère*, *amère*, *fière* et *vieille* que dans les mots *échelle* et *fidèle*. Mais alors, *mère*, *amère*, *fière* et *vieille* devraient avoir la même évolution que *mer* et les masculins *amer*, *fier* et *vieil*; ce qui n'est pas le cas. Les hypothèses pédiqque et prosodique sont aussi totalement impuissantes, car elles prédisent aussi qu'il ne devrait y avoir aucune différence entre *mer* et *mère*, entre *amer* et *amère*, ni entre *vieil* et *vieille*⁷.

Un bilan des différentes hypothèses s'impose. L'hypothèse syllabique dans le scénario I n'est pas possible car *père* [per] avec [e] fermé est attesté longtemps après que le [ə] final s'est amui. Ni l'hypothèse syllabique dans le scénario II, ni les hypothèses pédiqque et prosodique ne sont possibles, comme nous venons de le voir. Seule reste maintenant l'hypothèse de la longueur.

3.2 Dans les discussions précédentes, nous avons parlé de l'ouverture des [e] sans nous préoccuper des longueurs éventuelles de ces voyelles. L'on sait qu'il se développe des oppositions de longueur en moyen français provoquées par l'amuissement des *s* implosifs et par la fusion de deux voyelles (en particulier lorsque la dernière est un [ə]). Ce n'est pas la seule source de contraste phonologique de longueur. Le témoignage de

7. Fouché (1969, p. 250, remarque II) note que si la fermeture de la syllabe n'est pas essentielle pour expliquer l'ouverture du [e], elle contribue néanmoins à l'accélérer.

Mauvillon en 1754 (Thurot II, p. 643) est significatif :

"Que l'on consulte les personnes qui prononcent bien, et l'on verra, pour peu qu'on ait l'oreille délicate, que *brutal*, *civil*, *fier*, *cruel*, *mèr*, ne se prononcent pas de même que *brutale*, *civile*, *fière*, *cruelle*, *mere*. Le propre de l'*e* muet final dans ces sortes de mots, c'est de rendre la pénultième demi-longue quand la finale est brève et plus longue quand la finale est longue; ainsi la finale est longue dans *mèr* et la pénultième l'est encore davantage dans *mère*; elle est brève dans *pair*, mais elle est demi-longue ou moins brève dans *paire*, etc. Une preuve de ce que j'avance ici, c'est que ceux qui écrivent *fidel* et *puérile* pour *fidèle* et *pué-ri-l* ne le font que parce qu'ils prononcent *e* bref dans *fidèle* et *i* long dans *pué-ri-l*: ce qui est contre la bonne prononciation... Il n'y a point de François qui ... ne marque la différence de l'*i* dans *fil* et *file*, *vil* et *vile*."

Il ressort de cette discussion que le [ə] final n'est plus prononcé.

Les *l* et *r* finals, par contre, semblent être prononcés dans ces mots :

l'auteur utilise des paires minimales, une technique bien connue des linguistes modernes. En outre, on ne comprendrait pas comment on pourrait écrire *fidel* pour *fidèle* si le *l* était muet dans le premier mot et non dans le second⁸. Ce type d'opposition n'a pas complètement disparu en français moderne, d'ailleurs, et on retrouve des oppositions du type *fil-*

8. McL semble croire que le *e* graphique final avait pour simple fonction de noter que la consonne précédente n'était pas muette. Le témoignage de Mauvillon - dont les observations sont corroborées par les études de Martinet - montre qu'au XVIIIe siècle il pouvait aussi avoir d'autres fonctions. Il est difficile de dire à quel moment il a commencé à marquer la longueur de la voyelle de la syllabe précédente. Il se pourrait qu'il ait eu cette fonction beaucoup plus tôt, c'est-à-dire aussitôt que la chute du [ə] final a rendu phonologiques les oppositions de longueur dans des mots comme *fidel* et *fidèle*.

leul [fijœl], *filleule* [fijœ:l] dans certains français régionaux au nord de la Loire (voir Martinet, 1945, p. 138).

Il est difficile de savoir quand et comment ce contraste s'est développé. La longueur n'aurait pu être qu'allophonique initialement, le [e] étant bref en syllabe fermée comme dans *amer* [amêr] mais long en syllabe ouverte comme dans *amère* [amêre]. Elle ne deviendra distinctive qu'à partir du moment où les [ə] finals s'amuïssent. Quoi qu'il en soit, si nous admettons que l'ouverture est une conséquence de la brévité du [e], la chronologie relative de la chute du [ə] final et de l'ouverture des [e] brefs devient secondaire, car les voyelles longues ont pu le rester dans les syllabes fermées. En introduisant un nouveau paramètre dans la discussion, nous ouvrons d'autres possibilités d'explications.

Il est intéressant en particulier de comparer l'ordre dans lequel s'est produit l'ouverture des [e] et la longueur relative des voyelles entravées par une consonne finale en français moderne telle que la décrit Delattre (1966, p. 114):

(3) longueur des voyelles en syllabe fermée selon la nature de la consonne finale:

1. p, t, k	très brèves
2. l, m, n et f, s, ʃ	brèves
3. b, d, g	moyennes
4. r, y	longues
5. r, v, z, ʒ	très longues

À l'exception des palatales [ɲ] et [ɣ] [λ], dont il n'y a pas assez d'occurrences dans les descriptions des grammairiens pour pouvoir les classer

(cf. note 4), et le groupe *l, m, n* qui dans la progression notée par McL en (1) précède le groupe *p, t, k* - une différence relativement mineure et qui n'est peut-être pas significative - l'on voit que l'ouverture du [e] s'est faite d'autant plus tôt que la consonne finale a tendance à abrégier la voyelle précédente (en français moderne). Ce n'est peut-être pas un accident. Et la théorie de la longueur semble donc pouvoir être plus explicative que les théories métrique ou prosodique précédentes.

L'hypothèse de la longueur nous amène à considérer le schéma d'évolution suivant. Les [e] accentués sont allongés dans les syllabes ouvertes avant la chute des [ə] finals, par exemple dans les mots *échelle* [e[ē]ə], *remède* [rə[mē]də] ou *amère* [amērə], mais restent brefs lorsqu'ils sont en syllabe fermée, par exemple dans *mer* [mēr] ou *amer* [amēr]. Lorsque le [ə] final s'amuit, la voyelle allongée se retrouve dans une syllabe fermée où elle a d'autant plus tendance à s'abrégier que la consonne qui suit est haute dans la hiérarchie (3), donc d'abord dans les mots du type *échelle* qui passe de [e[ē]ə] à [e[ē]l]. C'est à ce moment que commence l'ouverture du [ē] bref, aussi bien dans ces mots, [e[ē]l] > [e[ē]l], que dans les mots où [ē] était initialement en syllabe fermée, par exemple *mer* [mēr] > [mər]. L'abrègement ne se produit qu'un peu plus tard dans les mots du type *remède*; l'ouverture suit. C'est devant les consonnes allongeantes [r, v, z, ʒ] que [e] résiste le plus longtemps.

3.3 Ce schéma d'évolution soulève lui aussi de nombreux problèmes:

A) Quelles raisons avons-nous de supposer que le [r] final au XVIIe siècle n'était pas allongeant si le [ē] de *mer* doit rester bref? Et

pourquoi le [e] s'est-il ouvert plus tôt dans les mots en *-ierre*?

B) Pourquoi l'ouverture des [ĕ] ne semble-t-elle pas affecter, apparemment, les [ě] brefs finals dans des mots comme *pré* ou *été* (qui contrastaient à cette époque avec les [ê] longs des pluriels *prés* ou *étés*)?⁹

C) Comment l'ouverture de [e] devant [r, v, z, ʒ] pourrait-elle être attribuée à la brièveté de la voyelle quand ces consonnes sont clairement identifiées comme allongeantes au moment où le changement se produit?

Pour répondre à la première question, il faudrait mieux connaître le système vocalique de cette époque, et en particulier savoir si la longueur induite par l'ouverture des syllabes dans les mots comme *mère*, *échelle* (initialement allophonique) était distincte de la longueur induite par la perte du *s* comme dans *mesle* > *mêl*e ou par contraction des voyelles comme dans (*elle*) *veele* > *vêl*e. Il est clair que oui, car la dernière s'est maintenue à Paris beaucoup plus longtemps que l'autre. Il est donc difficile de savoir de quelle "longueur" parlent les grammairiens de cette époque quand ils utilisent ce mot. Avec toute la prudence qui s'impose lorsque l'on doit utiliser les témoignages en l'absence de théories précises pour les interpréter, il semble bien que l'on puisse dire que le *r* final aux XVIe et XVIIe siècles n'était pas allongeant. Lanoue, en 1596 (cf. Thurot II, p. 604), oppose *fer* (qu'il fait rimer avec *enfer*, *hier*, *mer*, *amer*, *ver*, *vert*, *hiver*, *air*, *chair*, *pair*, *clair* et *éclair*) avec un "e bref"

9. Le parallélisme avec l'ouverture des voyelles latines ne s'applique plus ici, car il n'y avait pas de voyelle accentuée [e] brève en finale.

et *ferre* (qu'il fait rimer avec *pierre*, *lierre*, *serre*, *terre*, *verre*, et les formes conjuguées de verbes en *-errer*) avec un "è long"¹⁰. Hindret, en 1687, distingue les *e* brefs de *fier*, *fer*, *mer*, *ver* (cf. Thurot II, p. 641) des voyelles accentuées pénultièmes suivies de *-re*, c'est-à-dire *père*, *mère*, etc., qui sont toutes longues (Thurot II, p. 694). Ce n'est qu'à partir d'Olivet (1736) que l'on constate que le *r* final commence à allonger les voyelles précédentes, indépendamment de leurs origines historiques (Thurot II, p. 641).

On notera aussi que l'ouverture du [e] du moyen français dans *pierre* et *lierre*, même si la voyelle est longue, n'est pas nécessairement un problème particulier à l'hypothèse de la longueur. L'ouverture y semble relativement ancienne et s'est faite à une époque où les [e] étaient encore fermés devant les *r* implatifs de *cierge* ou *mer*, ce qui pose aussi un problème pour toutes les hypothèses que nous avons examinées ici. Il faudra voir dans cette ouverture une influence particulière de la géminée *rr*.

Une réponse à la deuxième question devra aussi attendre une meilleure connaissance de l'histoire des voyelles longues. Il n'est pas impossible qu'il y ait eu une ouverture de toutes les voyelles brèves finales. Ce phénomène est observé par exemple dans les parlars wallons, où l'opposition de longueur s'accompagne régulièrement d'une opposition de timbre; par exemple les voyelles hautes finales du wallon de Liège sont toutes

10. Il ne fait pas rimer, cependant, ces è longs de la série *ferre* avec les è de la série *père*, *mère*, etc.

plus ouvertes que la longue correspondante: *mori* [mɔri] 'mourir', *bout* [bʊ], *brut* [brʏ] 'bruit', mais *dji scrî* [skrî] 'j'écris', *dj'absoû* [apsû] 'j'absous', *vû* [v̄y] 'vide (a.fr. *vide*)'. Bruneau (1931, p. 91, 99 et 110) distingue encore des [i, y, u] fermés de [i̇, ẏ, u̇] moyens (il dit même ouvert pour [ẏ]) correspondant à d'anciennes différences de longueur: *vie* [vi] - (je) *vis* [v̄i], (la lettre) *u* [y] - *convaincu* [...ẏ], et *roue* [ru̇] - *roux* [ru]¹¹. De la même manière, Littré, à la fin du XIXe siècle, distinguait encore un [ɔ] ouvert pour un ancien *o* final bref, comme dans *mot*, de [o] fermé pour un ancien *o* final long, comme dans *mots* ou *maux*; une distinction qui s'est maintenue dans de nombreux français régionaux (cf. Martinet, 1945, p. 89). Il n'est donc pas impossible que [ě] bref final ait pu être plus ouvert que [ē] long final, puis que cette opposition disparaisse comme dans le cas des voyelles hautes et de la voyelle *o*. Ceci n'est possible que si [ě] bref final a toujours été distinct des [ɛ] long et bref des mots tels que *navets-navet*.

La réponse à la dernière question, cependant, semble claire: il n'est pas possible d'expliquer pourquoi [ē] long devant *r, v, z, ʒ*, est devenu [ɛ] par l'hypothèse de la longueur, si à l'époque où le changement est intervenu, c'est-à-dire à partir du XVIIIe siècle, ces consonnes sont

11. Bien que Bruneau affirme décrire l'usage du "bourgeois parisien cultivé" (xix), le fait qu'il pense pouvoir le confondre avec l'usage des "Français cultivé[s] de toutes les grandes villes du nord de la France" (xx), n'interdit pas de croire qu'il décrit là son propre usage. Bruneau est originaire d'une partie wallonne des Ardennes françaises.

allongeantes. La voyelle longue [ē] est devenue la voyelle longue [ē̄] sans qu'on puisse invoquer la brévit   comme   tant la cause du changement.

Ce dernier point suffit pour montrer que,    son tour, l'hypoth  se de la longueur est inad  quate pour rendre compte de l'ouverture des [e] du moyen fran  ais.

4. Programme pour une solution

Des quatre hypoth  ses examin  es ici, aucune n'appara  t capable d'expliquer seule l'ouverture des [e] du moyen fran  ais. Une solution mixte semble possible. Le changement serait    l'origine conditionn   par la longueur. Ceci permettrait d'expliquer la progression observ  e par McL o   l'ouverture du [e] est d'autant moins rapide que la consonne qui suit est allong  ante. Mais au moment o   [e] en syllabe ferm  e ne s'observe plus que devant les consonnes allong  antes, l'ouverture cesse d'  tre motiv  e par la longueur, et c'est l'hypoth  se syllabique qui prend le relais.    ce moment, la structure syllabique devient responsable du changement. Pour qu'un tel relais soit possible, il a fallu peut-  tre que d'autres conditions soient remplies, que les oppositions entre [  ] long et [  ] bref en finale absolue disparaissent, etc. Encore une fois, il n'est pas possible d'  tre plus pr  cis, sans mieux conna  tre l'  volution des voyelles longues en fran  ais.

Comme   l  ment de comparaison, il n'est peut-  tre pas inutile d'observer un changement semblable dans le rel  chement (ou l'ouverture) des voyelles hautes au Qu  bec.

On sait que les voyelles hautes dans le français de Montréal sont typiquement relâchées en syllabe fermée, sauf devant une consonne allongée (cf. Gendron, 1966; Dumas, 1981) (on ignorera ici les emprunts récents à l'anglais), par exemple *vite* [vIt], mais *vive* [vīv]. Synchroniquement, la distribution des voyelles hautes tendues et relâchées peut s'expliquer comme le résultat de l'interaction des deux règles phonologiques ordonnées suivantes:

- (4) a. V → [+ long] / — {r, v, z, ʒ}#
 b. [i, y, u]_[- long] → [I, Y, U] / — C₁#

On observe cependant dans de nombreux endroits des voyelles relâchées devant des consonnes allongées, par exemple *cerise* prononcé [srīz] et non [srīz], mais apparemment toujours allongées¹². Il n'est pas évident s'il s'agit là d'innovations ou d'archaïsmes. Pour les besoins du parallélisme avec l'ouverture du [e] qui affecte en dernier lieu les [e] suivis de consonnes allongées, nous admettons pour la discussion que la situation à Montréal représente l'état ancien et les autres cas des généralisations. Le changement s'expliquerait alors simplement comme une simplification de la règle phonologique (4b): au lieu de ne s'appliquer

12. Gendron (1966, p. 19) note avec beaucoup de prudence, vu l'absence d'enquête géographique spécifique, que le relâchement se manifeste, pour certains mots, devant une consonne allongée, dans une région comprenant "grosso modo les Comtés de la rive sud du Saint-Laurent depuis Québec jusqu'à la Gaspésie". La lecture de la carte pour le mot *cerise* de l'ALEC (Dulong et Bergeron, 1980) montre que *cerise* avec un [I] relâché s'observe sur presque toute l'étendue du territoire québécois.

qu'aux voyelles brèves, elle a tendance à se généraliser pour s'appliquer à toutes les voyelles hautes. Dans les parlers où la généralisation est complète, la règle correspondant à (4b) serait alors (5):

$$(5) [i, y, u] \rightarrow [I, Y, U] / \text{--- } C_1\#$$

Le relâchement des voyelles hautes, initialement conditionné par la longueur, mais ici aussi par la structure syllabique, car il n'y avait pas de réalisations [I] à la finale absolue, aurait été réinterprété pour n'être conditionné que par la structure syllabique.

On découvrira peut-être que c'était là le type de changement qui s'est produit à Paris dans le cas de l'ouverture du [e] devant les consonnes allongées¹³.

5. Conclusion

L'étude de Mc Laughlin sur l'ouverture des [e] accentués du moyen français a mis en évidence des facteurs importants dans la progression du phénomène: la nature de la consonne qui suit le [e] conditionne la chronologie du changement.

En prenant pour acquis que l'ouverture des [e] était liée à la structure de la syllabe, McL a proposé un mécanisme dans lequel les [ə] finals

13. C'est une réanalyse de ce type que semble invoquer Joos (1952, p. 230), si ce n'est que son analyse de la longueur phonétique et phonologique du français est parfois mal informée (il analyse le [e] et le [ā] de *père* et *âge* avant leur passage à [ĕ] et à [ā̄] comme des voyelles brèves).

devaient tous s'amuir simultanément relativement tôt, car leur disparition était nécessaire à la création de structures syllabiques propices à l'ouverture des voyelles. Nous avons vu, cependant, que cette analyse n'est pas possible si l'on tient compte de l'ouverture de [e] dans les mots initialement en syllabe fermée comme *mer* ou *amer*. Il apparaît qu'initialement l'ouverture était liée à la brévité de la voyelle. Nous avons suggéré que les [e] du moyen français étaient initialement brefs en syllabe fermée et longs en syllabe ouverte, et que cette longueur a pu se maintenir plus ou moins longtemps dans les syllabes fermées nouvelles créées par l'amuïssement des [ə] finals.

Nous avons enfin suggéré que le conditionnement syllabique a pu jouer un rôle dans la forme finale, mais à une époque relativement récente, après une réanalyse de la règle synchronique d'ajustement des [e].

Il est évident que ces suggestions ne constituent que l'ébauche d'une analyse impossible à préciser avant de mieux connaître la phonologie des voyelles longues du moyen français jusqu'au français moderne. Le mérite revient à Mc Laughlin d'avoir montré l'existence d'un conditionnement qu'on ne peut s'empêcher de rapprocher des propriétés "allongeantes" des consonnes finales.

Yves-Charles Morin
Université de Montréal

RÉFÉRENCES

- BASBØLL, H. (1978) "Schwa, jonctures et syllabification dans les représentations phonologiques du français", *Acta Linguistica Hafnien-sia*, n° 16.
- BASBØLL, H. (1981) "Metrical theory and the French Foot", *Phonologica 1980*, W.U. Dressler and O.E. Pfeiffer (réds.), Innsbrucker Beiträge zur Sprachwissenschaft.
- BOUCHARD, D. (1981) "A voice for *e* muet", *Journal of Linguistic Research*, vol. I, n° 4, 1980.
- BOUIX-LEEMAN, D., H. COLONNIA-CESARI, J. DUBOIS et C. SOBOLKA-KANNAS (1980) *Larousse de la conjugaison*, Paris, Larousse.
- BOURCIEZ, E. et J. (1967) *Phonétique française*, Paris, Klincksieck.
- BRUNEAU, C. (1931) *Manuel de phonétique*, Paris, Berger-Levrault.
- CORNULIER, B. de (1977) "Le remplacement d'*e* muet par "è" et la morphologie des enclitiques", *Actes du Colloque franco-allemand de linguistique théorique*, dir. Ch. Rohrer, Tübingen, Niemeyer.
- CHEN, U.F. (1968) *Essai sur l'évolution structurale du vocalisme français*, thèse de Ph.D., Cornell University, distribué par Nizet, Paris, 1973.
- DELATTE, P. (1951) *Principes de phonétique française à l'usage des étudiants franco-américains*, 2e édition, Middlebury, Vermont.
- DELATTE, P. (1966) *Studies in French and comparative phonetics*, La Haye, Mouton.
- DELL, F. (1973) *Les règles et les sons*, Paris, Hermann.
- DULONG, G. et G. BERGERON (1980) *Le parler populaire du Québec et de ses régions voisines*, Québec, Éditeur officiel du Québec.
- DUMAS, D. (1981) "Structure de la diphtongaison québécoise", *La Revue canadienne de linguistique*, n° 16.
- FOUCHÉ, P. (1969) *Phonétique historique du français: Les Voyelles*, 2e édition, Paris, Klincksieck.
- GENDRON, J.-D. (1966) *Tendances phonétiques du français parlé au Canada*, Paris, Klincksieck et Québec, Presses de l'Université Laval.
- JOSS, M. (1952) "The medieval sibilants" *Language*, n° 28.
- MARTINET, A. (1945) *La prononciation du français contemporain*, Paris, Droz.
- MC LAUGHLIN, A. (1983) "E: la voyelle qu'on sonne ou les relations entre le timbre du *e* accentué et la chute du cheva final en français", *Revue québécoise de linguistique*, vol. 12, n° 2.
- MORIN, Y.-C. (1978) "The status of mute *e*", *Studies in French Linguistics*, vol. 1, n° 2.
- MORIN, Y.-C. (1983) "Cross-syllabic constraints and the French *e* muet", *Journal of Linguistic Research*.
- POPE, M.K. (1952) *From Latin to Modern French*, édition révisée, Manchester University Press.
- SELKIRK, E. (1972) *The French Phonology of English and French*, Ph.D., MIT.
- SELKIRK, E. (1978) "The French Foot: on the status of mute *e*", *Studies in French Linguistics*, vol. 1, n° 2.

- STRAKA, G. (1959) "Durée et timbre vocaliques. Observations de phonétique générale, appliquée à la phonétique historique des langues romanes", *Zeitschrift für Phonetik und allgemeine Sprachwissenschaft*, n° 12, (Festgabe Panconcelli-Calzia).
- THUROT, C. (1881-1883) *De la prononciation française depuis le commencement du XVIIe siècle, d'après les témoignages des grammairiens* (réédité en 1966 par Slatkine, Genève).
- VERLUYTEN, S.P.M. (1982) *Recherches sur la prosodie et la métrique du français*, thèse de doctorat, Université d'Anvers.